

Projet associatif 2022-2027

Notre histoire

Le temps des pionniers, notre histoire qui a forgé nos valeurs

L'histoire de notre association commence dans les années soixante, dans l'élan du mouvement national Unapei créé par des parents qui ont souhaité que leurs enfants, alors qualifiés d'« inadaptés », ne vivent plus confinés à la maison.

Refusant la fatalité, ils ont œuvré pour que, comme tous les autres enfants, les leurs puissent bénéficier d'une éducation, d'une socialisation, dans des établissements adaptés, protecteurs, reconnus par les pouvoirs publics.

Les parents qui ont créé des associations locales ont dû mobiliser toutes les bonnes volontés pour faire reconnaître les droits de leurs enfants. Ils ont mis leur énergie au service de toutes les familles touchées par le handicap mental. Faisant acte de solidarité, ils se sont investis eux-mêmes très fortement dans la création d'associations de familles et d'amis des personnes handicapées intellectuelles, en devenant gestionnaires d'établissements et services. Puis ils se sont rassemblés dans le mouvement national Unapei promouvant les valeurs de dignité et de respect de la personne handicapée mentale, et l'égal accès à tout pour tous.

Durant les cinquante dernières années, de nombreuses places ont été créées dans les établissements pour tous les âges de la vie et pour les handicaps des plus légers aux plus lourds. Ces associations ont d'abord offert un service aux enfants dans les instituts médico-éducatifs (IME), puis elles les ont accompagnés dans leur vie d'adulte en créant des lieux de vie, des foyers, ou des lieux de travail adaptés, les centres d'aide par le travail, devenus aujourd'hui établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

Au fil du temps, elles ont développé une palette de réponses adaptées à l'émergence de nouveaux besoins sur le territoire, tant sur la nature des handicaps que sur la forme de l'accompagnement (foyers, services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), etc.), induits par des connaissances nouvelles et l'évolution du regard de la société sur le handicap.

Sur un autre plan, les associations permettaient aux familles de sortir de l'isolement et de choisir une vie moins dépendante de celle de leur enfant handicapé.

C'est dans cette dynamique que sont nées, à partir de 1963, les six associations qui composent aujourd'hui l'association Avenir Apei.

Création et enracinement d'Avenir Apei

Avenir Apei, est le fruit de 5 fusions successives :

- Fusion de 1999 de l'APEI les Courlis, l'APAEI de la boucle de la Seine et l'association ACCORD créant alors l'association Avenir Apei
- Fusion de 2005 d'Avenir Apei et l'association ACSOR
- Fusion de 2011 d'Avenir Apei, l'APEI les Papillons blancs de Conflans et l'association Vivre parmi les autres
- Dévolution de 2015 d'Avenir Apei et la MAS un autre regard

Avenir Apei intervient sur le territoire nord-est des Yvelines et est devenue l'une des plus importantes associations du département.

Avenir Apei gère aujourd'hui 21 établissements et services et accompagne plus de 1000 personnes, enfants et adultes en situation de handicap intellectuel, autistes, polyhandicapés et porteurs de handicap psychique.

Ces personnes sont accompagnées dans leur parcours de vie par près de 600 salariés.

Tous les établissements et services gérés par Avenir Apei bénéficient d'un arrêté d'autorisation préfectoral.

Ces arrêtés inscrivent pleinement les établissements et services de l'association dans une mission d'intérêt général et d'utilité sociale telle que définie par l'article 5 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

En 2022, Avenir Apei est une association parentale, soutenue par près de 300 adhérents, en lien avec son environnement, la fédération Unapei et ses représentations locales.

Nos valeurs, principes d'action et convictions

Nos valeurs et principes d'action en faveur des personnes accompagnées

Avenir Apei est une association à but non lucratif de parents et d'amis de personnes en situation de handicap intellectuel. Association militante et gestionnaire d'établissements et services, elle rassemble ainsi personnes en situation de handicap, familles, professionnels, amis et bénévoles autour d'un objectif commun : **le respect effectif des droits des personnes, quelles que soient la nature et importance de leur handicap, contre l'isolement et l'exclusion sociale, pour une société solidaire, inclusive et accompagnante.**

Pour Avenir Apei, les valeurs de dignité, tolérance, de non-discrimination, de laïcité, de citoyenneté, de solidarité et d'ouverture sont fondamentales.

Cela se traduit par :

- la solidarité entre des parents et des familles adhérant aux mêmes valeurs ;
- la volonté de partage de ces mêmes valeurs avec les personnes accompagnées, les familles et les professionnels.

Le respect des droits et des libertés de la personne implique qu'elle soit reconnue dans ses différences et sa singularité.

La personne accompagnée doit être actrice de son parcours de vie. Elle doit pouvoir expérimenter, faire des essais, et en tirer ses propres conclusions.

Nous affirmons et considérons que chaque personne accompagnée doit pouvoir apprendre toute sa vie, avoir une vie affective, relationnelle et sexuelle, des ambitions et des projets.

Pour cela, l'accompagnement vise son épanouissement et le développement de son pouvoir d'agir, basé sur :

- le respect de ses droits fondamentaux ;
- l'écoute et la compréhension de ses besoins, de ses envies, mêmes non verbalisés ;
- l'empathie qui se traduit par de la bienveillance et de la bienveillance familiale et institutionnelle ;
- la complémentarité des compétences et des expertises (professionnels / familles) ;
- l'ouverture à des actions innovantes, sur le fait de susciter des envies.

Nos convictions

Notre projet associatif s'inscrit dans l'esprit et le respect des différentes lois, textes et recommandations qui organisent le secteur médico-social, textes successifs qui marquent une évolution pour une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap et l'adaptation des réponses à leurs attentes.

Il ne suffit plus seulement d'accueillir et de protéger. Nous souhaitons travailler à l'autodétermination et au pouvoir d'agir des personnes de manière concrète. La créativité, la prise de risque, l'expérimentation et le droit d'essayer caractérisent notre approche inclusive. Nous croyons que la notion de parcours ne doit pas être un concept et que

nos établissements et services peuvent être des tremplins. La dynamique inclusive ne consiste pas à fermer les établissements mais à ouvrir leurs portes.

Définition du public accompagné

L'association Avenir Apei accueille et accompagne, depuis la petite enfance et tout au long de leur vie, des personnes en situation de handicap intellectuel, autistes, polyhandicapées et/ou porteuses d'un handicap psychique.

Les origines de leur handicap peuvent être multiples et parfois méconnues, et souvent lui sont associés d'autres troubles psychiques, moteur, du développement et de la communication, du langage et des apprentissages.

Avenir Apei accueille quelques personnes en situation de handicap physique, sans déficience intellectuelle, avec insuffisance respiratoire grave, vivant dans une maison d'accueil spécialisée (MAS).

Les établissements et services de l'association accompagnent des enfants et des adultes en internat, externat et accueil temporaire.

Avenir Apei adapte son offre de services à l'évolution des besoins des personnes au cours de leur vie, et développe des synergies avec des partenaires disposant d'un accompagnement plus adapté.

Les missions de l'association

1^{ère} mission : militer, représenter, soutenir pour la reconnaissance des droits et de l'épanouissement des personnes accompagnées

Thèmes	Objectifs	Engagements
Militer	Militer en faveur des personnes handicapées intellectuelles	Porter nos propositions et nos revendications dans les différentes instances ; Rappeler sans cesse les droits des personnes par nos actions ; Faire reconnaître les valeurs associatives ; Augmenter notre représentativité par le nombre d'adhérents.
Représenter	Représenter les personnes en situation de handicap et leurs familles Faire évoluer les représentations sociales vis-à-vis des personnes handicapées	Défendre les intérêts moraux et matériels de ces personnes auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions spécialisées, des autorités de contrôle, etc. ; Faire valoir leurs compétences et aptitudes ; Être force de proposition en s'inscrivant au sein des politiques publiques et dans un dialogue permanent avec les financeurs ; Établir et entretenir des collaborations et partenariats avec d'autres organismes, associations, établissements d'enseignement et services, œuvrant notamment en faveur des personnes en situation de handicap intellectuel ; Promouvoir l'association et valoriser ses actions, par : <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre de tout moyen de communication interne et externe ; - Le soutien aux initiatives émanant des personnes en situation de handicap, de leurs familles ou de leurs représentants légaux ; - L'organisation de toute manifestation tendant à assurer le rayonnement et le développement de l'association, de ses établissements et services ; Continuer à défendre les intérêts des personnes sortantes et sans accompagnement, notamment au plan du lien social et de l'accès à leurs droits.
Soutenir	Favoriser la participation des personnes accompagnées, des familles et amis	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la participation à la vie associative et à la vie de la cité à travers l'exercice de la citoyenneté et la promotion de l'accessibilité - Favoriser entre les familles un esprit d'entraide et de solidarité - Améliorer la communication et créer des occasions d'échanges - Apporter aux familles et aidants l'appui moral et les soutiens possibles

2^{ème} mission : gérer et entreprendre avec les personnes accompagnées

Thèmes	Objectifs	Engagements
Gérer	<p>Gérer l'existant, penser son amélioration et construire l'avenir</p> <p>Gérer les structures et les dispositifs pour répondre aux besoins et demandes des personnes, et de leurs familles et aidants</p>	<p>Dans les domaines de l'éducation, de l'inclusion sociale et professionnelle et de l'hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir la qualité de l'accompagnement et l'écoute des personnes accompagnées dans leur parcours de vie ; - Entretenir l'existant ; - Repérer et identifier les besoins non satisfaits ou non exprimés et construire des parcours de vie diversifiés ; - Créer et gérer des services et des modalités d'intervention sociale innovants, comme des plateformes de services, des pôles de compétence, ... ; <p>Pour atteindre ces objectifs, il est développé des politiques visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'attention portée à la bienveillance des personnes accompagnées et, notamment, à leur santé dans toutes ses dimensions : physique, psychique, sociale et environnementale ; - Le renforcement de la culture et du sentiment d'appartenance associatifs ; - Une communication permettant la cohésion de l'association et valorisant ses actions ; - L'émergence de projets coconstruits et la recherche de partenariats ; - La gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) ; - La qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux ; - L'accueil, la sensibilisation et la formation des bénévoles ; - L'optimisation des ressources financières ; - Le contrôle de la qualité dans l'action associative, dans la gestion des établissements et services et dans les pratiques professionnelles ; - La veille sur l'évolution des politiques publiques et du secteur médico-social.
Entreprendre	<p>Construire des offres de services adaptées à l'évolution des besoins</p>	

Gouvernance et dirigeance, une association structurée

Notre organisation

Notre singularité est d'être des parents et amis militants et gestionnaires d'établissements et services.

Notre engagement dans une mission de service pour l'épanouissement des personnes accompagnées doit être mis en œuvre grâce à une organisation adéquate.

Celle-ci est qualifiée par une gouvernance et une dirigeance agissant en coopération, adaptée à nos buts, et des ressources humaines compétentes pour l'exercice du présent et de l'avenir.

La gouvernance associative définit les orientations politiques et en confie la mise en œuvre au directeur général.

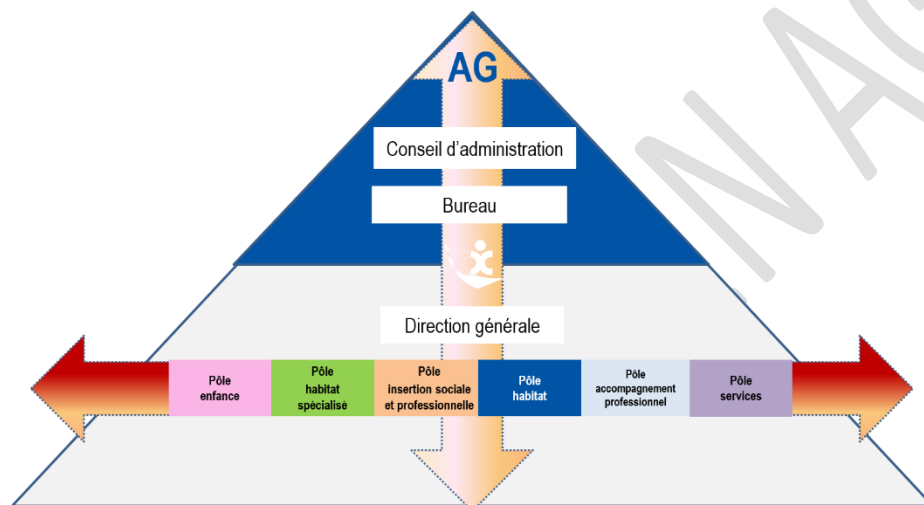


Schéma qui sera maqueté et intégrera les établissements et les personnes accompagnées

Gouvernance et pilotage

L'assemblée générale se réunit une fois par an. Elle est composée des membres adhérents de l'association qui élisent un conseil d'administration pour une durée de trois ans renouvelables par tiers.

Conformément aux statuts de l'association, notre gouvernance est assurée par ce conseil d'administration composé de 12 à 24 membres dont les deux tiers au moins sont parents ou représentants légaux d'enfants ou d'adultes handicapés.

Un bureau exécutif est proposé par le président et validé par ce conseil d'administration. Il prépare et exécute les décisions votées par le conseil d'administration.

Les pouvoirs de nos instances associatives, assemblée générale, conseil d'administration et bureau, convoquées et animées par le président, sont définis par nos statuts.

Les décisions de ces instances peuvent être préparées grâce à l'expertise des dirigeants salariés de l'association.

En plus des rôles institutionnels de président-adjoint, de trésorier et de secrétaire, des administrateurs sont nommés chaque année pour animer des missions particulières, dont la communication, les finances, la stratégie, l'action familiale, l'accessibilité, la santé, le développement durable, le bénévolat.

Les modalités de réalisation de ces missions sont décrites dans le « référentiel qualité » de l'association.

Des administrateurs pilotent ou participent à des groupes de travail en coopération avec des professionnels sur des sujets transversaux comme la santé, la vie affective, relationnelle et sexuelle (VARs), le conseil d'acteurs de parcours (CAP), l'avancée en âge, etc.

L'avancée de ces travaux est portée régulièrement à la connaissance des administrateurs et des professionnels.

Dans l'établissement ou service, la coopération avec les dirigeants salariés se réalise grâce à l'administrateur référent nommé, qui dispose d'une fiche de mission. Il représente l'association au conseil de la vie sociale (CVS), comité de gestion, participe aux réunions avec les familles et aux diverses manifestations de l'établissement.

L'association assure la formation des administrateurs afin qu'ils puissent assurer pleinement leurs fonctions.

La gouvernance associative assure les responsabilités inhérentes au fonctionnement de la personne morale dans toutes ses dimensions : employeur, entrepreneur militant, gestionnaire.

Également, elle définit les orientations politiques.

Le président donne délégation de pouvoirs et de responsabilité au directeur général qui agit dans le cadre de la dirigeance composée du directeur général et des cadres de direction.

Dirigeance, missions du siège et fonctions support

Par délégation du conseil d'administration et sous l'autorité du président d'Avenir Apei, le directeur général est responsable de la mise en œuvre permanente de la politique et des décisions prises par les instances associatives.

Le siège et les fonctions support sont autorisés conformément à la réglementation en vigueur. Ils permettent de réaliser des missions transversales au profit des administrateurs et des établissements et services de l'association.

Les missions du siège sont, notamment :

- l'expertise pour l'association ;
- les services aux établissements ;
- le pilotage et le contrôle de l'activité ;
- le développement de projets.

Le siège est au service des établissements par des fonctions support mutualisées : ressources humaines, affaires financières, système d'information, qualité et gestion des risques, logistique patrimoine et communication.

Le directeur général anime et contrôle les fonctions support, les activités des pôles, établissements et services.

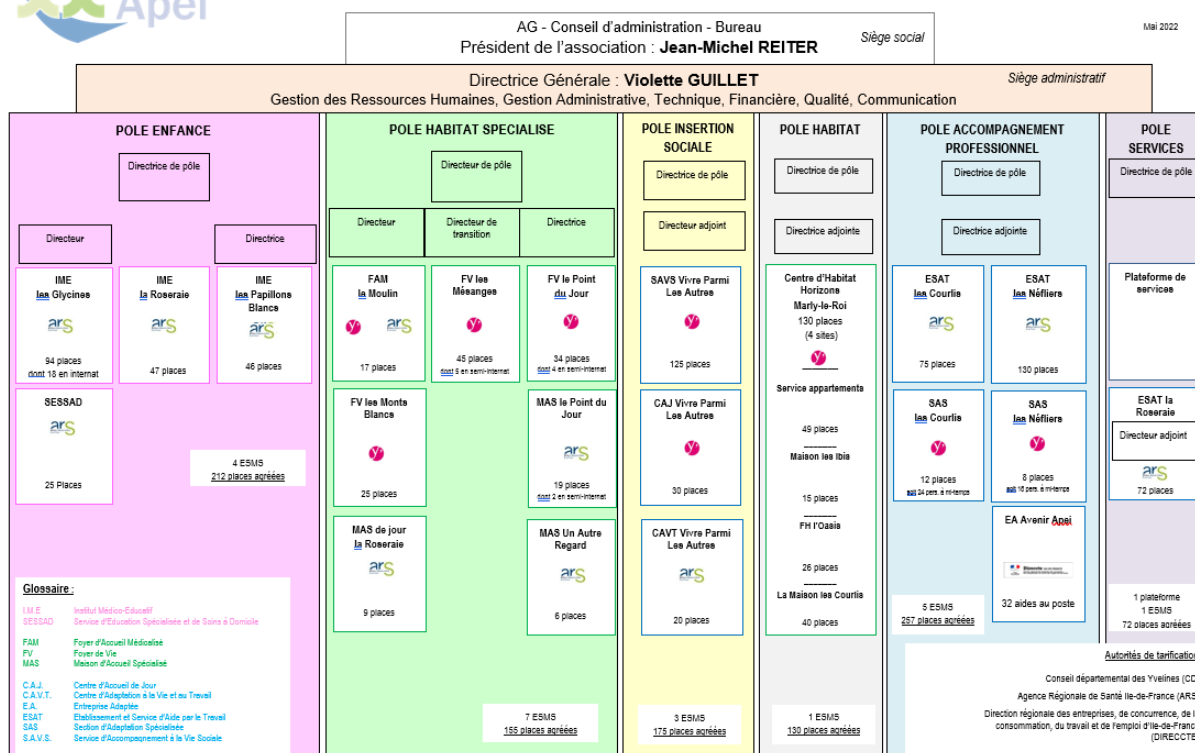
Il assure les arbitrages dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) et le dialogue de gestion avec les autorités de tarification.

Il rend compte au président, au bureau et au conseil d'administration.

Direction et management



Organigramme des directions



Le directeur général est responsable, dans un cadre hiérarchique, de la mise en œuvre opérationnelle de la politique associative.

Pour ce faire, le pilotage est renforcé par des directeurs de pôle ayant reçu subdélégation, qui ont pour missions de :

- décliner le projet associatif dans leurs pôles respectifs ;
- organiser les établissements et services de pôle dans une logique de transversalité dans le pôle et entre les pôles ;
- améliorer la qualité et la continuité des parcours des personnes accompagnées.

Les équipes de direction – directeurs adjoints de pôle, directeurs, directeurs adjoints et chefs de services – des établissements et services assurent la mise en œuvre des actions au plus près des personnes accompagnées et de leurs familles.

Les équipes de direction veillent à la bonne continuité du service et au respect des bonnes pratiques et des procédures.

Les équipes pluridisciplinaires des établissements ou services dispensent un accompagnement adapté.

Politique des ressources humaines

L'implication des salariés et le sentiment d'appartenance à l'association sont recherchés.

L'échange sur les pratiques professionnelles et l'analyse de pratiques sont autant que possible proposés tout au long du parcours des salariés dans l'association.

La mobilité dans l'association est favorisée.

Les compétences sont identifiées, valorisées et mises en adéquation avec les besoins et l'évolution de structures dans le cadre du développement d'une gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) et d'une politique de formation.

La qualité du management est une priorité.

La qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), garante du bien-être des professionnels et de la qualité de l'accompagnement des personnes est favorisée.

Complémentaire d'un dialogue social constructif, notamment avec les instances représentatives du personnel, elle contribue à l'attractivité de l'association.

Orientations stratégiques

La nouvelle politique du handicap s'oriente vers une société plus inclusive, notamment en matière de santé, de scolarisation, de citoyenneté et d'emploi, et la mise en œuvre d'une « réponse accompagnée pour tous » impliquant une offre territorialisée qui s'appuie sur des partenariats et des coordinations.

Les établissements et services médico-sociaux doivent évoluer et innover pour offrir plus de fluidité aux parcours de vie des personnes handicapées intellectuelles.

L'association, tout en continuant à remplir ses missions historiques d'accompagnement des personnes handicapées intellectuelles et de leurs familles, doit s'adapter aux mutations du secteur médico-social.

Pour les 5 années à venir, les orientations stratégiques de l'association sont les suivantes :

Confirmer la force du mouvement parental

1. Affirmer l'identité militante du mouvement parental en renforçant la participation des familles à la dynamique associative et développer la politique d'adhésion, d'engagement et de fidélisation de nouveaux parents bénévoles
2. Porter nos propositions et nos revendications dans les différentes instances
3. Renforcer la place des familles dans l'accompagnement de leur proche en prenant en compte leur expertise
4. Soutenir les familles au-delà de l'accompagnement proposé dans les établissements et services

Favoriser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées

5. Donner à chacun un moyen de s'exprimer en développant des nouveaux outils en fonction des besoins (communication alternative et augmentée, nouvelles technologies, etc.)
6. Améliorer l'accès à l'information des personnes accompagnées, ainsi que sa compréhension
7. Permettre à chaque personne accompagnée :
 - De se former et d'apprendre tout au long de sa vie
 - D'apprendre par l'expérimentation
 - De vivre une vie affective, relationnelle et sexuelle (VARS)
 - D'exercer sa pleine citoyenneté et de participer à la vie de la cité
8. Faire évoluer la relation d'accompagnement en renforçant l'action de chaque personne accompagnée dans sa vie, son projet personnalisé, sa citoyenneté
9. Développer la pair-aidance entre les personnes accompagnées (la pair-aidance repose sur l'idée qu'une personne présentant une situation particulière développe un « savoir expérientiel », une « expertise d'usage », c'est-à-dire un ensemble de compétences techniques acquises du fait de cette situation. Le pair-aidant peut mobiliser ses compétences et transmettre son expérience pour aider une autre personne qui est dans une situation semblable ou comparable mais moins expérimentée dans un domaine spécifique)

Poursuivre l'adaptation de notre offre de services centrée sur la personne accompagnée et sur l'évolution de ses besoins

10. Gérer et améliorer de manière continue notre offre de services existante
11. Développer des prestations permettant la flexibilité des réponses dans le cadre de la transformation de l'offre
12. Développer une approche inclusive de l'accompagnement notamment l'inclusion scolaire, le logement accompagné, l'emploi accompagné
13. Poser les bases de projets concernant les personnes les plus vieillissantes et les adultes autistes
14. Préparer et ajuster les transitions dans les parcours de vie, tout au long de la vie de la personne
15. Poursuivre la rénovation de notre patrimoine immobilier
16. Prendre en compte les apports de la recherche, l'avancée des connaissances scientifiques dans tous les domaines du handicap
17. Promouvoir l'innovation
18. Faire évoluer notre infrastructure numérique dans le cadre du virage numérique et poursuivre le déploiement du dossier unique de l'utilisateur
19. Adapter l'organisation associative en fonction de notre évolution

Améliorer l'accès à la santé des personnes accompagnées

20. Clarifier le rôle de chacun : personnes accompagnées, familles, professionnels
21. Déployer la E-santé et poursuivre le déploiement de la télémédecine
22. Repérer les situations à risques pour éviter les ruptures de soins
23. Mettre en œuvre une politique de prévention santé
24. Développer les partenariats pour améliorer les parcours de soins

Développer l'attractivité de l'association

25. Déployer une politique des ressources humaines attractive : gestion des emplois et des parcours professionnels, qualité de vie et des conditions de travail, dialogue social constructif
26. Favoriser les différentes formes d'engagement au sein de l'association : bénévoles, mécénats de compétences, services civiques, stagiaires, etc.
27. Développer la communication associative interne et externe avec des outils adaptés

S'engager dans une dynamique de développement durable

28. Mettre en place la commission associative relative au développement durable et définir les actions prioritaires à 5 ans

L'ensemble de ces orientations stratégiques sont précisées dans des fiches actions permettant d'en assurer un suivi régulier.

Dimension territoriale d'Avenir Apei

L'association reste ancrée principalement sur le territoire nord-est des Yvelines. Cependant, pour répondre aux évolutions du secteur médico-social et améliorer la fluidité des parcours, elle pourra s'étendre dans les Yvelines et les départements voisins, en faisant alliances avec d'autres partenaires ou en répondant aux appels à projet de son périmètre d'activité.

Quelques-unes de nos spécificités

Vie affective, relationnelle et sexuelle (VARS)

L'accompagnement à la vie affective, relationnelle et sexuelle de toutes les personnes accueillies dans les établissements et services de l'association fait l'objet d'un travail engagé par le groupe ressources VARS de l'association, réunissant professionnels et administrateurs.

Les textes défendant les droits des personnes accueillies (lois, conventions internationales) et les recommandations de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) en matière d'éthique ont guidé le groupe ressources VARS dans la rédaction de la charte VARS et des livrets ressources à destination des professionnels et des familles, afin de développer l'information, l'éducation, l'accompagnement et la prévention.

L'association garde pour ambition la qualité de l'accompagnement à la VARS par la poursuite de la réflexion, et le soutien à la mise en œuvre d'actions dans tous les établissements.

Nous Aussi

Avenir Apei soutient la délégation Nous Aussi 78.

Nous Aussi est l'association française des personnes handicapées intellectuelles.

C'est une association d'auto représentants, qui défendent leurs droits et veulent faire changer le regard sur les personnes handicapées.

Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Le FALC est une méthode européenne permettant de rendre l'information accessible à tous. L'atelier FALC de l'ESAT la Roseraie propose la transcription de textes en FALC.

Conseil d'Acteurs de Parcours (CAP)

Pour traiter les situations d'orientation complexes et de blocage qui se présentent dans nos établissements (amendements Creton par exemple), nous avons mis en place un conseil d'acteurs de parcours.

Composé de professionnels et d'administrateurs, il propose des solutions en faisant appel à différentes ressources internes et externes à l'association.

COPIL santé

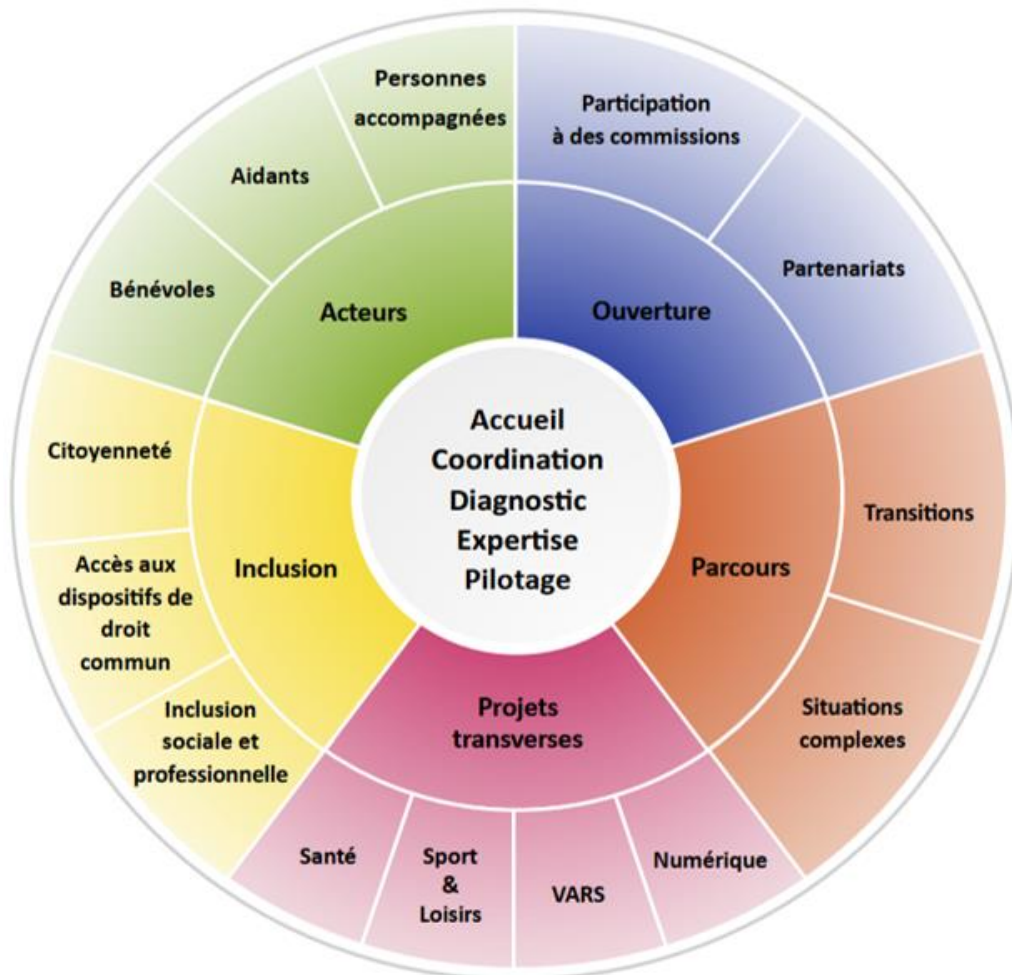
Créé en 2015, le COPIL santé a défini des axes de travail prioritaires relatifs à la santé, dans le but d'améliorer le parcours de soins des personnes handicapées.

A ce jour, nous sommes dans la phase 2 du plan santé.

Pôle services

Créé en 2018, le pôle services est né de la volonté associative de :

- s'inscrire dans les orientations de la loi du 11 février 2005
- d'être à l'écoute des besoins des personnes et familles
- de mettre en œuvre l'accès à tous les dispositifs du droit commun



VAV